

le très honorable premier ministre, même si ce n'est pas l'occasion de discuter, aujourd'hui, des implications de cette politique annoncée le 6 avril. Mais je me demande pourquoi le très honorable premier ministre, par la requête qu'il présente à l'honorable député de Lévis (M. Guay), s'oppose aujourd'hui à traduire de façon expresse, par un amendement ou dans un projet de loi, justement l'application du bilinguisme que l'on réclame.

Je comprends l'argument du très honorable premier ministre qui parle d'usages, de coutumes et, également, l'argumentation de l'honorable président du Conseil privé qui dit que le gouvernement en a l'intention. Mais c'est justement ceci, soit l'intention. Si nous devons encore attendre cent ans, comme nous avons attendu cent ans, pour réaliser toute l'injustice et le traitement d'inégalité qu'on nous a donné dans la vie confédérative, c'est précisément de cela dont nous ne sommes pas satisfaits.

Je suis d'avis que l'amendement présenté par l'honorable député de Lévis n'est certainement pas un élément de désunion, au contraire, on ne devrait pas avoir peur ici, au Canada, une fois pour toutes, de démontrer de la bonne foi et d'inscrire dans les textes des normes, des dispositions qui vont marquer ce caractère bilingue et biculturel du Canada. Les Pères de la Confédération ont eu plus de courage que nous, en 1867; ils n'ont pas eu peur d'inscrire l'article 133 dans la constitution pour marquer, justement, dans le giron fédéral du gouvernement central, ici à Ottawa, le caractère bilingue du Canada.

Je ne peux comprendre cet argument de l'honorable représentant de Verdun (M. Mackasey), lorsqu'il dit que l'amendement présenté par l'honorable député de Lévis est une insulte pour les Canadiens français; c'est, à mon sens, l'argument le plus ridicule qui peut être exploité à l'égard de l'insatisfaction que nous avons de cette vie confédérative depuis cent ans. Au contraire, c'est cet état de faits qui est insultant pour nous, monsieur le président, car on nous a toujours relégués activement des postes supérieurs importants, non seulement dans le fonctionnarisme mais également dans les compagnies de la Couronne.

A la suite de l'honorable représentant de Lapointe, je voudrais citer d'autres exemples qui démontrent, chiffres à l'appui, la réalité et la justification de notre désenchantement. Par exemple, en 1960, le Conseil de la Vie française en Amérique—l'honorable président du Conseil privé et l'honorable représentant de Verdun admettront que c'est un organisme responsable, un organisme de première qualité—a présenté un mémoire au premier ministre de l'époque, dans lequel il était établi que les Canadiens français étaient à peu près absents

des Commissions et départements. Vous pourrez lire les chiffres relatés à la page 18 d'une brochure que j'ai écrite, intitulée «La dernière chance», laquelle vous pourrez retracer ici, à la bibliothèque, dans les deux langues, en français et en anglais.

Voici:

	Total	Canadiens français
Le Département des Assurances ..	5	0
La Société d'Assurance des crédits à l'exportation	10	2
L'Atomic Energy of Canada Ltd. ..	15	0
La Banque d'Expansion industrielle	6	0
La Corporation commerciale canadienne	8	0
La Société du crédit agricole	6	1
La «Défence Construction Ltd.» ..	8	0
La Commission de contrôle de l'énergie atomique	8	1
La «Polymer Corporation Ltd.» ..	7	0
La Société canadienne des télécommunications marines	5	0
La Société de la Couronne «Northern Ontario Pipe Line»	8	0

Monsieur le président, c'est sur ces points-là que nous nous opposons, et nous demandons de bonne foi à tous les députés de bien vouloir consacrer ce que nous réclamons dans les textes de loi, bref, de ne pas toujours laisser à la latitude et aux petites fluctuations politiques qui s'exercent dans tous les gouvernements qui se sont succédé à Ottawa la reconnaissance d'un traitement d'égalité à l'égard des Canadiens français, de cette autre culture, de cette autre langue officielle du Canada.

Si l'on veut que les Canadiens français jouent un rôle dynamique dans la Confédération canadienne, qu'on les traite avec égalité et non pas de cette manière hypocrite et implicite de toujours les mettre à l'écart.

C'est une heureuse et louable initiative de l'honorable député de Lévis, qui fait partie du gouvernement actuel, et, aujourd'hui, je regrette que sous les pressions, il sera obligé de retirer son amendement. Je n'accepte aucunement les argumentations du très honorable premier ministre.

M. Guay: Je pose la question de privilège, monsieur le président.

M. le président: A l'ordre! Je demanderais à l'honorable député de Sherbrooke de reprendre son siège. L'honorable député de Lévis pose la question de privilège.

M. Guay: Monsieur le président, contrairement à ce que l'honorable député de Sherbrooke vient d'affirmer, soit que c'est sous l'influence de certaines pressions que je retire mon amendement, je dis que le contraire est peut-être vrai. C'est peut-être à la suite de certaines représentations que le gouvernement, pour la première fois, vient de soumettre à la Chambre la politique et les principes qui guideront, pour l'avenir, les nominations au sein de toutes les corporations de la Couronne. Cela a été fait à la Chambre